

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement
du mercredi 9 avril à 19h00
À la classe de musique/anglais, Édifice St-Dominique

1. **Bienvenue, vérification des présences et signature des présences**

L'assemblée s'ouvre à 19h00

L'avis de convocation à cette réunion ayant été adressé à tous les membres du Conseil et ceux qui sont présents formant quorum, l'assemblée est déclarée régulière et valablement constituée.

Membres	Postes	Présent	Absent
Madame Catherine Blais	Parent et représentant CP	X	
Monsieur Deni Marius Tchoffo	Parent et substitut au comité CP		X
Madame Mireille Zoé	Parent		X
Monsieur Boukaré Doujoujou	Parent		X
Madame Élizabeth Danis	Enseignante	X	
Madame Rebecca Rondeau	Enseignante	X	
Madame Mélody Talbot	Représentant personnel de soutien	X	
Madame Marie-France Landry	Représentante service de garde		X
Madame Gelina Collazos	Communauté		X

Madame Tracy Ferguson	Parent substitut	X	
Monsieur Jérémie Gagnon	Enseignante substitut		X
Madame Patricia Bilodeau	Représentant personnel de soutien substitut	X	

EST AUSSI PRÉSENT
Monsieur Paul Montembeault, directeur

CE-24-25-28 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, Madame Rebecca Rondeau, il est résolu : À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière avec les modifications suivantes :

Cet ordre du jour se retrouve en annexe du présent procès-verbal.

CE-24-25-29 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2025

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Patricia Bilodeau, il est résolu : À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2025 tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se retrouve à l'annexe du présent procès-verbal.

4. Suivi au procès-verbal de la séance du 12 février 2025

Monsieur Montembeault fait un retour sur les informations nommées par Madame Blais à la dernière rencontre au sujet de la Cantine pour tous du Cheval Sautoir. Il nous informe que la demande de l'année dernière est encore valide, le financement est l'enjeu qui mets le projet en attente. Il nomme également, que l'organisme prend en charge la qualité des menus et les portions.

Monsieur Montembeault mentionne que la « Trousse antitroll » pourrait être utilisé à l'école.

5. Mot du public

Madame Blais se fait la porte-parole d'un parent qui s'est informé de la possibilité d'être bénévole. Monsieur Montembeault explique que nous mettrons en place une liste en début d'année. Les parents bénévoles doivent compléter un formulaire d'antécédents judiciaires.

6. Formation obligatoire du MEQ à l'intention des membres du CÉ

6.1 Les fiches relatives aux sujets à l'ordre du jour seront discutées juste avant de traiter le point correspondant. Aucune nouvelle fiche.

7. Dossier d'information

7.1 Monsieur Montembeault nous informe que nous allons changer l'horaire de l'édifice Saint-Dominique pour régler un problème de transport scolaire. Le matin l'autobus arrive souvent à la cloche et le soir les enfants attendent trop longtemps. Présentement, il travaille en collaboration avec la Ville de Trois-Rivières et le Carrefour pour déterminer l'emplacement d'un débarcadère sécuritaire pour les parents qui viennent reconduire leur enfant à l'école. Du côté de Ste-Catherine-de-Sienne, l'enseignante ortho sera relocalisée pour une question d'espace, il y aura également des rénovations à la bibliothèque.

CE-24-25-30 8. Dossier pour consultation

8.1 Consultation pour la séance de juin : après discussion, les membres sont unanimes pour que le souper se tienne chez Mikes.

8.2 Articles scolaires

Monsieur Montembeault explique que pour l'an prochain, le matériel didactique sera commandé chez Coopsco. Les parents auront aussi la possibilité d'acheter les fournitures scolaires en ligne en étant membre ou non.

CE-24-25-31 9. Dossier pour approbation

9.1 Nouvelles sorties éducatives

Aucune

CE-24-25-32 9.2 Règles de conduite et mesures de sécurité (modification)

Code de vie _ Règles de conduite et mesures de sécurité

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration du code de vie et des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélodie Talbot, d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE-24-25-33 9.3 Règles de fonctionnement du SDG (modification)

La direction présente les règlements généraux du service de garde.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école de fermer le service de garde durant la pédagogie du 23 juin 2025 qui entre en conflit avec le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tracy Ferguson d'approuver la fermeture du service de garde le 23 juin, tel que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE-24-25-34 10. Dossiers pour adoption**10.1 Campagne de financement – Futsal**

CONSIDÉRANT l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de campagne de financement qui respecte les lois, règlements et politiques du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les précisions nécessaires pour certains points entourant la campagne de financement proposée;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil d'établissement n'a déclaré un intérêt personnel dans la campagne de financement proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Catherine Blais par de tenir la campagne de financement ayant les caractéristiques suivantes :

A) But collectif

B) Cette campagne de financement se déroulera du 10 mars 2025 au 31 octobre 2025;

C) Elle sera comptabilisée dans le code budgétaire suivant : 078-5-27900-975

D) Utilisation du nom et du logo de l'établissement : Permise pendant la période mentionnée au paragraphe B)

E) En cas d'annulation de l'activité ou du projet ou en cas de surplus, les fonds seront utilisés de la façon suivante : Fond à destination spéciale FUTSAL pour l'année suivante.

ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

11. Attestation du déploiement des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées

Madame Tracy Ferguson atteste.

12. Mot du délégué au comité de parents

Madame Blais nous parle de la dernière rencontre tenue hier : an 1 du PEVR. Lancement de la consultation politique du transport scolaire, les parents auront la possibilité de demander des changements d'arrêt d'autobus. Les admissions et inscriptions seront faites plus tôt, vers la mi-janvier. Programme « Soleil sans souci » qui informe des dangers du soleil en lien avec l'association du cancer. Un prix est offert aux participants (structure d'ombrage).

13. Mot de la représentante du service de garde

Madame Marie-France Landry est en arrêt de travail.

14. Mot des membres du personnel de l'école

Madame Rondeau explique que les élèves de 6^e sont dans leur sprint de fin d'année, examens, albums, sorties, remises des diplômes, cadeaux de finissants...

À l'édifice des Explorateurs, la transition est difficile au service de garde, l'éducatrice habituelle étant en remplacement de Madame Marie-France. Une nouvelle technicienne sera en poste bientôt. À l'édifice Ste-Catherine-de-Sienne il y a beaucoup d'action avec les heures H.

15. Affaires nouvelles

15.1 Nil

15.2 Nil

16. Correspondances

Nil

17. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 7 mai 2025 à 19h à l'édifice St-Dominique

CE-24-25-35 18. Levée de la réunion à 20h32

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Mélody Talbot, propose de procéder à la levée de la séance.

Madame Catherine Blais,
Président(e) du Conseil d'établissement

Madame ou Monsieur,
Secrétaire



- **Retard**

Tout retard de l'élève doit être motivé par les parents. Lorsqu'un élève est en retard, il entre par la porte du secrétariat de l'école et il se présente à la secrétaire.

Conséquence prévue au non-respect de la règle :
L'élève qui accumulera des retards fréquents aura du temps à reprendre.

- **Absences**

Le parent doit téléphoner à l'école le plus tôt possible le matin afin de signaler l'absence de son enfant. Il peut aussi laisser un message en tout temps sur la boîte vocale en spécifiant le motif de l'absence de son enfant.

Si l'élève doit quitter l'école durant la journée ou s'il y a des modifications à l'horaire habituel, le parent doit aviser l'enseignant par écrit dans l'agenda (s'il en a un) ou en informer la secrétaire de l'école.

Lors d'une absence prolongée de l'élève (voyage ou autre), le travail effectué en classe sera remis au retour. Les parents s'engagent à en assurer le suivi. Il est recommandé de planifier les vacances pendant les congés du calendrier scolaire et d'éviter les périodes d'examen qui sont particulièrement importantes.

- **Matériel**

Seul le matériel requis pour les cours est autorisé dans la classe. De plus, celui-ci doit être identifié au nom de l'enfant. Les objets (jouets, jeux, bijoux, accessoires, etc.) provenant de la maison sont interdits. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés, échangés ou brisés.

Sont interdits en tout temps dans l'école, dans la cour de récréation et lors des sorties : tout objet électronique (exemple : cellulaire, montre connectée, caméra, tablette) patins à roues alignées, trottinette et planche à roulettes. Toutefois, pour des raisons exceptionnelles, la direction pourrait, suite à la consultation de la T.E.S, du titulaire et/ou du spécialiste, donner droit à ces objets avec un encadrement spécifique.

Sont interdits en tout temps sur les terrains de l'école : le vapotage, la cigarette, les drogues ou l'alcool.

Conséquence prévue au non-respect de la règle :
L'objet sera confisqué pour un temps déterminé par la Direction.





Exercice financier 2024-2025

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

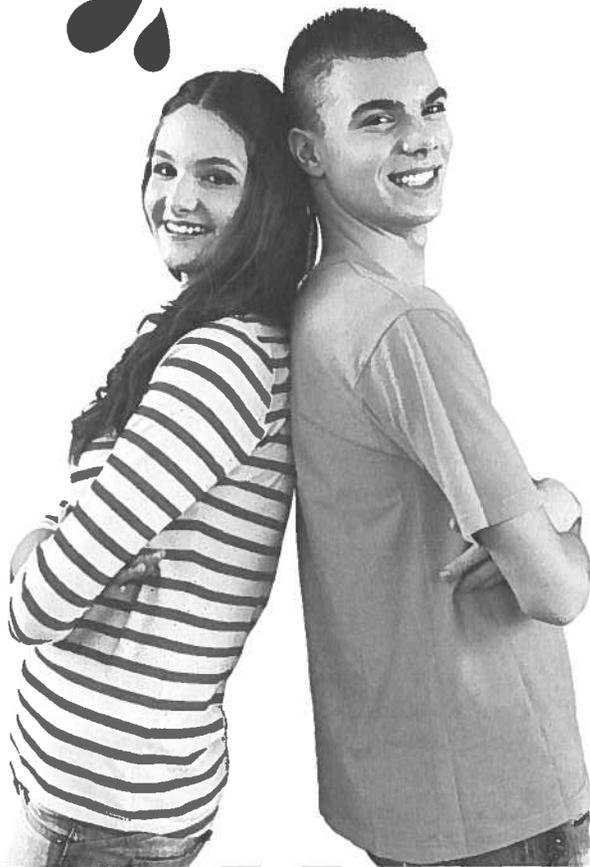
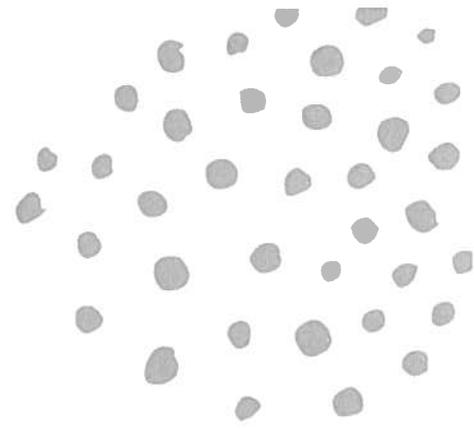
Type de mesure
Plusieurs sélections

Écoles
078 - Laviolette

Excluant les retraits des allocations

Projet	Description	Regroupement	Type mesure	Compte de versement	Revenu
M11022	Volet parent-maternelle 4 ans temps plein	M11020	Dédiée	***-5-11100-401	5 945,00
M15012	Aide alimentaire	M15012	Protégée	***-5-23300-432	20 385,00
M15023	À l'école on bouge !	M15020	Dédiée	***-5-27223-508	11 417,00
M15024	Aide aux parents	M15020	Dédiée	***-5-24520-131	1 212,00
M15026	Accompagnement et rattrapage à l'école	M15026	Protégée	***-5-24571-131	6 421,00
M15182V3	La culture à l'école - volet 3 - Projets Scientifique	M15180	Dédiée	***-5-27310-570	1 099,00
M15186	Sorties scolaires en milieu culturel	M15186	Protégée	***-5-27310-508	8 112,00
M15231V1	École accessible et inspirante	M15230	Dédiée	***-5-24530-131	14 052,00
Total					68 643,00

Spécialiste
de matériel
scolaire



Commandes en ligne pour les milieux
scolaires, primaires et secondaires.

COOPSCO 3-RIVIÈRES

COOPSCO 3-RIVIÈRES

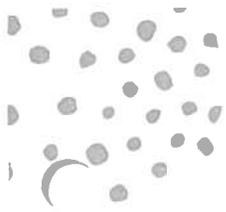
UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE



*Notre but est de créer une richesse collective,
plutôt que la fabrication de riches.*

À titre de coopérative issue des milieux d'enseignements de la région, Coopsco 3-Rivières soutient le rayonnement de la vie culturelle, sociale et économique de ces milieux par l'entremise de dons et commandites.





Au service de notre
communauté depuis
plus de 35 ans!

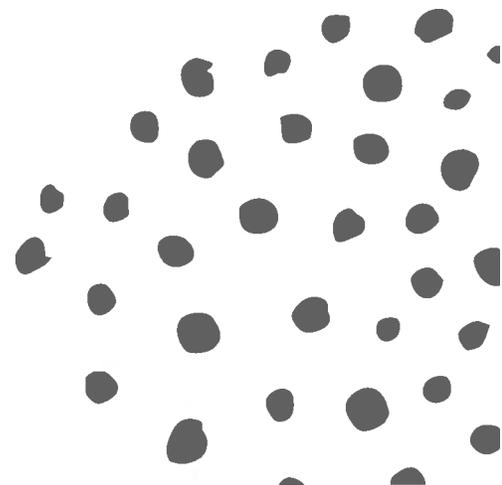
Plusieurs points de services au service du milieu scolaire.

- UQTR et campus de Drummondville;
- Collège Laflèche;
- Cégep de Trois-Rivières;
- Cégep de Shawinigan;
- Boutique entrepôt.



Notre expérience fait de nous les spécialistes des fournitures scolaires. Nous offrons la vente et la distribution de l'ensemble du matériel pédagogique :

- Manuels;
- Cahiers d'activités;
- Fournitures scolaires;
- Outils sensoriels;
- Vêtements promotionnels.





Offrir un service clé en main

C'est ce qui permet à notre clientèle de trouver aisément TOUT ce qui figure sur la liste scolaire, et ce, au même endroit... sans bouger de chez soi!!!
Une alternative locale à Amazon.

Flexibilité d'achat

Via notre site Web cooputr.qc.ca ou en magasin

- Ramassage à la boutique entrepôt :
2325, rue St-Denis
Trois-Rivières, Québec G9A 4B5 ;
- Livraison à domicile par Purolator (+frais) ;
- Livraison à l'école sans frais.



Tranquillité d'esprit

- Certitude de se procurer le matériel requis à un seul endroit ;
- Prix concurrentiels.



5 MINUTES, C'EST FAIT!

Comment ça fonctionne?

MAGASINER ▾

ENSEIGNANTS ▾

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ▾

COMMANDITE ▾

Primaire - Secondaire ←

Collégial - Universitaire

Listes scolaires

Rechercher

École

École Saint-Paul (École Saint-Paul)

Primaire

Primaire

1re année

- Simple et facile pour les parents;
- Un site convivial permettant l'achat en ligne.

4 Items sélectionnés: 8,00 \$



Fournitures scolaires

► [Retirer toutes les quantités de la section](#)

Tous les articles suivants

	Portfolio avec attaches et pochettes Louis Garneau			Recommandé
	Quantité recommandée: 4	Couleur générique		
		Sélectionner...		
	Portfolio avec attaches, pochettes Louis Garneau noir # 34200BK	Quantité	Prix unitaire	Total
	Code UPC: 067004342024	- 2 +	2,00 \$	4,00 \$
	Quantité recommandée: 4			
	Couleur générique: ■ Noir			
		Retirer		
	Portfolio avec attaches, pochettes Louis Garneau rouge # 34200RD	Quantité	Prix unitaire	Total
	Code UPC: 067004342093	- 2 +	2,00 \$	4,00 \$
	Quantité recommandée: 4			
	Couleur générique: ■ Rouge			
		Retirer		



Membre un jour,
membre toujours!

Chez Coopsco 3-Rivières,
votre adhésion est à vie!

Les bénéfices pour votre école

- Rabais réservés aux membres ;
- Livraison gratuite à l'école ;
- 5 % de remise en argent sur les achats de matériel scolaire ;
- Deux exemplaires des livres commandés sont toujours disponibles en entrepôt tout au long de l'année ;
- Retour des livres invendus ;
- Recevez en don du matériel invendu à la coopérative ;
- Garantie que le matériel commandé répond aux besoins des enseignants.

Lors de la rentrée scolaire, Coopsco 3-Rivières s'associe à la Saint-Vincent-de-Paul de Trois-Rivières et propose des coupons de réduction pour soutenir l'offre de cet organisme aux familles dans le besoin.

Nous n'exigeons pas d'exclusivité. Les gens achètent chez Coopsco 3-Rivières pour la qualité, le choix et les prix de nos produits.



Spécialiste
de matériel
scolaire



COOPSCO 3-RIVIÈRES

Questions sur l'offre de services
Sylvain Gélinas,
Directeur général
819 371-1004 poste 101
dg@cooputr.qc.ca

Questions lors des achats en ligne
Sylvie Beauchamp,
agente aux communications/web
819 371-1004 poste 100
boutiqueweb@cooputr.qc.ca



2325, rue St-Denis - Trois-Rivières, Québec G9A 4B5
www.cooputr.qc.ca